

**ARTELIA**  
**Agence de Bordeaux / Le Haillan**  
Parc Sextant – Bâtiment D  
6-8 av. des Satellites – CS 70048  
33187 Le Haillan Cedex  
Tel. : +33 (0)5 56 13 85 82

## COMPTE-RENDU MINUTES OF MEETING

### Etude des aléas sur le bassin de risque du Marais Poitevin- Sud-Est de la Vendée

Comité de pilotage du 28/06/2022

De/From Yousra Bencheqroun Date 28/06/2022

E-Mail yousra.bencheqroun@arteliagroup.com  
Réf. 4352731  
Pages 1/3

Objet/Subject **COMITÉ DE PILOTAGE - RÉUNION DE VALIDATION DE LA PHASE 1  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL & COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VENDEE SEVRE AUTISE**

PJ : Présentation réalisée lors de ce comité de pilotage

Nom/Name	Entité/Organisme/Entity	Présent	Diffusion/Distribution/E-mail / Autre (other)
Nicole Chabannier	Sous-préfète de Fontenay-le-Comte	X	X
Benjamin GAYRAUD	DDTM 85	X	X
Patrick MARTINEAU	DDTM 85	X	X
Vincent POUPELARD	SDIS	X	X
Emmanuel DEBAECKER	Commune de Gué de Velluire	X	X
Joël LEGERON	Commune de l'île d'Elle	X	X
Christian DENECHAUD	Commune Vouillé les marais	X	X
Judicaël LAMY	Commune de la Taillé	X	X
Jean-Claude CHEVALLIER	Commune de Vix	X	X
Denis GUILLON	Commune de Saint Hilaire des Loges	X	X
Eliane MONTANAT	Commune de Saint Sigismond	X	X
Michel PRIOUZEAU	Commune de Corpe	X	X
Jean-Marie GELOT	Commune de Maillé	X	X
Claudy RENAULT	Commune de Xanton Chassenon	X	X
Joël CHOLLET	Commune de Benet	X	X
Aurélien RUAUD	PNR MP	X	X
Fabrice ENON	SMVSA	X	X
Gilles BOUTEILLER	Commune de DAMVIX	X	X
Pascal QUILLET	Commune de Maillezais	X	X
Mélanie MOINARD	Commune de Rives-d'Autises	X	X
Bernard BORDET	Commune du Mazeau	X	X
Antoine LYDA	ARTELIA	X	X
Yousra BENCHEQROUN	ARTELIA	X	X

La sous-préfète introduit la séance en remerciant l'ensemble des élus et des acteurs locaux pour leur présence à ce comité de pilotage de présentation de la phase 1 et rappelle le contexte dans lequel s'inscrit l'étude des aléas sur le bassin du risque du Marais Poitevin – Sud Est Vendée.

Ensuite, un tour de présentation des présents est fait.

Artelia déroule sa présentation (cf. diaporama annexé à ce compte rendu) sur les différentes analyses menées lors de la première phase de l'étude, ainsi que sur la suite de l'étude.

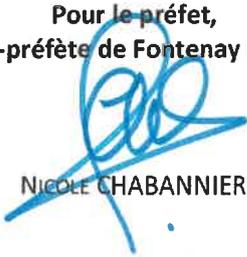
Interventions des différents acteurs et points importants :

- La DDTM rappelle que le ruissellement pluvial est une problématique liée au changement climatique. Il est désormais demandé par le décret de 2019 et le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) Loire Bretagne, d'aborder dans les études des PPR, ces questions sur le ruissellement.
- Le SMVSA fait remarquer que l'extrait de la carte de sensibilité à l'accumulation du ruissellement sur le secteur de Luçon fait bien apparaître l'effet des karsts et des remontées de nappe.
- Un intervenant précise à juste titre que lorsque la ville de Niort présente une très forte pluviométrie, l'onde de crue arrive 2-3 jours après au niveau de la Tiffardière.
- Le SMVSA demande si les points bas présents sur les digues seront intégrés au modèle ou s'ils seront considérés comme colmatés (travaux à venir). Artelia explique que le PPR est basé sur les systèmes d'endiguement avec leur altimétrie et leurs risques de défaillance afin d'avoir une enveloppe maximaliste de la zone inondable. Le caractère faillible des ouvrages sera conservé. Ensuite, une simulation avec l'état PAPI sera réalisée, pour information, afin de mesurer l'impact des travaux PAPI, en intégrant les éventuelles remises à niveau des digues.
- Il est demandé pourquoi une différence d'altimétrie est observée entre la digue de bois Dieu et celle de la bourse de Chaix. Le SMVSA précise que l'objectif est que chaque ouvrage dispose d'une même cote moyenne mais qu'au fil du temps des tassements peuvent se produire d'où les différences d'altimétrie observées.
- Une remarque est soulevée par rapport à l'altimétrie de la digue de la grande levée de Vix. Artelia indique qu'il s'agit d'une erreur qui sera corrigée.
- Le SMVSA insiste sur le respect du calendrier proposé par Artelia afin de pouvoir bénéficier des subventions via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pour les travaux PAPI (taux de subvention majoré lorsqu'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRi) est approuvé.
- La sous-préfète informe les communes qu'il y aura une période d'environ 7 mois entre la connaissance des aléas et la caractérisation des enjeux et qu'il est important que les élus portent dès à présent une réflexion sur leurs projets d'urbanisme futurs, situés en zones inondables, de façon à ce qu'ils soient compatibles avec le risque inondation. Ce sujet pourra être abordé lors de la phase de recensement des enjeux.

- Suite à la définition des aléas, un porter à connaissance des cartes d'aléas sera transmis aux communes. Elles devront prendre en compte ce risque dans la délivrance des autorisations d'urbanisme, en attendant l'approbation du PPRI. La DDTM invite les communes à faire remonter leurs difficultés pendant la période transitoire afin qu'elles puissent être accompagnées.

Pour conclure la réunion, la DDTM remercie les présents pour les différents échanges et leur donne rendez-vous pour les prochaines phases de l'étude.

Pour le préfet,  
la sous-préfète de Fontenay le Comte



NICOLE CHABANNIER

